

Preuve de droit pour demander un brevet en Australie.

Melbourne

T +613 9819 1664
F +613 9819 6010

Sydney

T +612 9888 6600
F +612 9888 7600

Perth

T +618 9325 1900
F +618 9325 4463

E mail@watermark.com.au
www.watermark.com.au

L'équipe de Watermark vous donne des conseils d'experts et une assistance sur toutes les questions de propriété intellectuelle en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique.

Preuve du droit requise

Une personne faisant une demande de brevet en Australie doit établir ses droits sur le brevet ou qu'elle en est le propriétaire en Australie. Cela peut se faire de deux façons :

1. Dépôt d'un avis de droit avec un résumé détaillé de tout transfert de propriété du ou des inventeurs au demandeur du brevet ; ou
2. Fournir une déclaration en vertu de la règle 4.17 du PCT.

Détails des cessions et autres modes de transfert de propriété

Watermark déposera l'avis de droit, si nécessaire. Veuillez fournir des détails sur les cessions ou autres modes de transfert de droits de propriété du ou des inventeurs au(x) demandeur(s). Une copie de toute cession est également requise pour notre dossier.

Preuve du droit de revendiquer la priorité

En outre, l'avis de droit doit mettre en évidence le droit du requérant de revendiquer la priorité. Les détails des cessions et autres modes de transfert du ou des inventeurs au(x) demandeur(s) doivent nous permettre de répondre à cette exigence.

Droit

